

Le 5 novembre 2018

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et chef de la gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Objet : Demande d'accès à l'information C-6382

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 6 octobre 2018 et dans lesquelles vous nous demandez concernant le projet de ligne à 120 kV Grand-Brûlé-dérivation-St-Sauveur :

« le nom de toutes les firmes externes mandatées en lien avec cette problématique de sédimentation sur tout le territoire de la municipalité de St-Adolphe-d'Howard -incluant le secteur des lacs Massie et des Trois-Frères, les secteurs de la montée Sauvage, de la Montée des Artisans et du lac Bourque-, les dates d'attribution de ces mandats ainsi que toutes les recommandations, rapports et analyses réalisées par ces firmes externes et par Hydro-Québec en lien avec cette problématique de sédimentation. Je désire aussi obtenir copie de tous les échanges (courriels, lettres, avis de non-conformité), en lien avec cette problématique de sédimentation, entre Hydro-Québec et le MDDELCC (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques), ainsi qu'entre Hydro-Québec et la municipalité de St-Adolphe-d'Howard, reliés à cette problématique de sédimentation. Tous ces documents auraient été produits ou rédigés après le 1er juin 2018. »

En réponse à votre demande, nous vous informons que la firme externe Poly-Géo a été mandatée le 30 août 2018 en lien avec la problématique de sédimentation.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint des échanges intervenus à ce sujet depuis le 1^{er} juin 2018 entre Hydro-Québec et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ainsi qu'entre Hydro-Québec et la municipalité de St-Adolphe-d'Howard.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les autres documents que vous requérez qui contiennent notamment des avis, des analyses ou des recommandations que nous traitons de façon confidentielle, et ce, en raison des motifs prévus aux articles 20, 32, 37, 38 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* («Loi sur l'accès») en annexe.

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage du MELCC et de la municipalité de St-Adolphe-d'Howard. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès en annexe, nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de ces organismes :

ST-ADOLPHE-D'HOWARD

Mme Andrée Dugré
Adjointe à la direction et au greffe
1881, ch. du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (QC) J0T 2B0
Tél. : 819 327-2044 #230
Télec. : 819 327-1355
adugre@stadolphedhoward.qc.ca

MELCC

Mme Pascale Porlier
Directrice du bureau d'accès à l'information
675, boul. René-Lévesque E., 29e, boîte 13
Québec (QC) G1R 5V7
Tél. : 418 521-3858 #4904
Télec. : 418 643-0083
pascale.porlier@mddelcc.gouv.qc.ca

Vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon